



COMMUNIQUÉ

Triste anniversaire de l'imposition d'une loi spéciale dans le secteur public

Le Front commun SISP-CSN-FTQ mobilisé partout à travers le Québec

Montréal, le 16 décembre 2009 – Le Front commun SISP-CSN-FTQ des employés des secteurs public et parapublic, a souligné partout sur le territoire québécois, le triste anniversaire de l'adoption de la loi spéciale qui a imposé sous le bâillon leurs conditions de travail et leurs salaires en décembre 2005. Ils ont transmis plus de 80 000 cartes de souhaits à des députés et ministres du gouvernement du Québec pour exiger que ces derniers tiennent compte de leurs revendications justifiées et légitimes et rappeler qu'ils veulent une vraie négociation cette fois-ci.

Les représentantes et les représentants du Front commun sont extrêmement satisfaits de la mobilisation constatée dans chacune des régions au cours de l'automne. « L'engagement des membres est plus que positif. La réussite de la tournée du Front commun, des grands rassemblements du 29 et du 30 octobre et de la transmission de plus de 80 000 cartes de souhaits nous indiquent aussi que les membres en ont ras le bol de leurs conditions de travail. Ils et elles veulent des changements et souhaitent pouvoir rendre des services publics de qualité à la population », affirme Régine Laurent, porte-parole du SISP.

Une proposition gouvernementale décevante

Les représentantes et les représentants du Front commun considèrent que la proposition du gouvernement, rendue publique le 30 novembre 2009, est loin d'être à la hauteur des attentes légitimes des membres qu'ils représentent. « Nous sommes très déçus de la proposition gouvernementale et nous la considérons inacceptable. Elle laisse peu de marge de manœuvre à la négociation et rend difficile la possibilité d'un règlement à l'échéance de nos conventions collectives, le 31 mars 2010, tel que nous le souhaitons », affirme le vice-président de la CSN, Louis Roy.

Cette proposition ne prévoit que 7 % sur cinq ans pour couvrir l'ensemble des coûts de main-d'œuvre, dont les salaires ne constituent qu'une composante. C'est à même ce 7 % que le gouvernement financerait certains correctifs dans différents secteurs, en plus du maintien de l'équité salariale et de l'amélioration du régime de retraite. Cette proposition ne garantit aucunement des augmentations de salaire pour les salariés de l'État.

Un écart salarial qui s'accroît

Le Front commun est surpris que le gouvernement du Québec n'ait pas tenu compte de l'étude de l'Institut de la statistique du Québec dévoilée le 26 novembre dernier et qui concluait que les salaires versés dans la fonction publique et dans les réseaux de la santé et de l'éducation sont inférieurs de 8,7 % à ceux versés dans les autres secteurs de l'économie, pour des emplois comparables.

« Cet écart ne cesse de s'accroître année après année sans que rien ne change. Le gouvernement doit agir maintenant pour attirer la main-d'œuvre qualifiée et retenir celle qui est expérimentée. Nous croyons que cela passe par une rémunération adéquate des employés. La proposition gouvernementale n'offre aucune solution aux problèmes de pénurie, voire même les aggrave, en laissant les conditions de travail se détériorer dans les services publics », ajoute Michel Arsenault, président de la FTQ.

Une reprise de la négociation dès la première semaine de janvier

C'est avec une volonté accrue que le Front commun SISP-CSN-FTQ entame la prochaine ronde de négociation. Malheureusement, rappelons que cette négociation se fait avec le même gouvernement qui imposait, par une loi spéciale le 15 décembre 2005, les conditions salariales et les conditions de travail de près d'un demi-million d'employés de l'État.

« Dans quelques mois, ce décret viendra à échéance et nous voulons obtenir une nouvelle convention collective négociée pour le 31 mars 2010. C'est pour éviter une réédition du scénario de 2005 que nous avons formé ce Front commun unique. Il porte déjà ses fruits puisque, bien que la réponse gouvernementale ne soit pas à la hauteur de nos attentes, il demeure que le gouvernement confirme sa volonté de négocier avec nous et d'en arriver à une entente dans les meilleurs délais. Nous ne voulons pas perdre de temps et nous sommes prêts à négocier dès la première semaine de janvier », ajoutent les représentants du Front commun.

Le Front commun revendique des hausses de salaire de 2 % par année afin de protéger le pouvoir d'achat des salariées et des salariés. De plus, les syndicats veulent entreprendre un rattrapage salarial afin de rendre les salaires versés dans le secteur public plus concurrentiels. À cet égard, le Front commun demande un rattrapage salarial annuel de 49 cents l'heure, en moyenne, ce qui équivaut à 1,75 % du salaire moyen.

Le Front commun regroupe 475 000 personnes salariées des services publics. Il s'agit des fonctionnaires et des professionnels du gouvernement, des travailleuses et travailleurs syndiqués des réseaux de la santé, de l'éducation et de certains organismes gouvernementaux. Le Front commun est formé du SISP (CSQ, FIQ, SFPQ, APTS et SPGQ), de la CSN (FSSS, FEESP, FNEEQ, FP) et de la FTQ (SCFP, SQEES, SEPB, UES).

- 30 -

Source : Front commun SISP-CSN-FTQ

Pour information :

Marjolaine Perreault, SISP, 514 353-8886
Jean-Pierre Larche, CSN, 514 605-0757
Jean Laverdière, FTQ, 514 893-7809